

APPEL À CANDIDATURE
POUR L'EXPLOITATION DE L'ESPACE BAR, PETITE RESTAURATION AU TRIPOSTAL DE LILLE
(sous réserve de l'évolution sanitaire nationale et des décisions gouvernementales)

Identification

Association lille3000

Adresse administrative : Centre Commercial Euralille CS 80053 - 59031 Lille Cedex
Siret n°481 361 905 00013 Code APE 9001Z
Représentée par Monsieur Thierry Landron, en qualité de Président

Objet

Exploitation de l'espace bar, petite restauration durant l'exposition « Les Vivants »
au Tripostal, avenue Willy Brandt à Lille du 14 MAI au 02 OCTOBRE 2022
présentée par **lille3000** en co-production avec la Fondation Cartier pour l'art contemporain

dans les conditions décrites ci-dessous :

- ouverture du mercredi au dimanche (jours de fermeture au public : lundi & mardi)
- ouverture les jours fériés (calendrier à définir)
- ouvertures éventuelles les lundis et mardis en cas de grande fréquentation à prévoir, notamment durant les vacances scolaires et pour certaines privatisations (calendrier à définir)
- horaires pouvant évoluer en fonction des périodes : 10h-19h (avril, mai, juin, septembre) ou 12h-19h (en juillet et août).
- Environ 40 places assises

- Formule petite restauration (restauration simple, rapide et de qualité) - Cuisine de réchauffement.
- Formule salon de thé, bar, café, friandises et petits gâteaux pour enfants.
- Licence III obligatoire ; les démarches administratives nécessaires devront avoir été faites auprès des services de la Réglementation de la Ville de Lille. Le bénéficiaire fournira l'attestation de l'obtention de la licence III à **lille3000** au plus tard 3 semaines avant le démarrage de l'exploitation.
- Collaboration avec les partenaires boissons de **lille3000** (à déterminer).
- Aménagement / décoration de l'espace à prévoir, soumis à l'accord préalable de **lille3000**.

Redevance

En contrepartie de la mise à disposition de l'espace bar situé au Tripostal, l'exploitant paiera à lille3000 une redevance d'occupation de 2% du chiffre d'affaire HT dans la limite de 2 500€ TTC.
L'exploitant fournira au plus tard le 31 OCTOBRE 2022 un rapport détaillé du chiffre d'affaires réalisé sur la période du 14 MAI 2021 au 02 OCTOBRE 2022.
Le montant de la redevance sera calculé en fonction du chiffre d'affaires réellement réalisé, une facture sera envoyée dans les 15 jours pour règlement à l'exploitant.

Caractéristiques

Convention d'occupation temporaire

Durée envisagée : le temps de l'exposition, à savoir DU 14 MAI AU 02 OCTOBRE 2022 (dates d'ouverture au public).

Pré-ouverture : des previews (presse, invités VIP) pourront être organisées au Tripostal les 10, 11, 12 et 13 mai 2022 (dates à définit).

Conditions de participation – Justificatifs à produire

Candidature à adresser au plus tard le **vendredi 4 mars 2022 à 17h.**

Les candidats doivent transmettre leur offre sous pli cacheté avec les mentions :

- « Candidature pour l'exploitation de l'espace bar, restauration au Tripostal de Lille »
- « Ne pas ouvrir ».

L'offre sera remise soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, soit contre récépissé à l'adresse suivante :

Association lille3000

Centre Commercial Euralille CS 80053

59031 Lille Cedex (France)

Une visite préalable des lieux est obligatoire.

Contact : Olivier Célarié, Directeur de la Communication lille3000

Tél +33(0)3 28 52 20 09

Les candidats devront fournir un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- les cartes et tarifs envisagés
- quelques visuels des plats qui seront proposés
- le nombre de personnes assurant le service (après-midi, soir)
- l'attestation de licence III
- l'acte d'engagement dûment complété
- le formulaire de présentation du candidat dûment complété
- l'extrait registre du commerce et des sociétés
- les données financières prévisionnelles
- tout document que le candidat jugera nécessaire à la bonne appréciation de son dossier (visuels aménagements / décoration...)

Choix de l'exploitant

Le choix de l'exploitant sera effectué librement par **lille3000**.

Dans une première phase, après l'analyse des dossiers de candidature, un nombre limité de candidats sera autorisé à poursuivre la négociation.

Dans une seconde phase, le choix sera fait à l'issue des entretiens et des visites sur le site.

Toutefois, les critères principaux de choix sont les suivants : adéquation avec le projet artistique du lieu, qualité et variété des produits, tarifs proposés, qualifications et références du candidat.